

**AVIS D'OUVERTURE DE CONCOURS SUR TITRES complété d'épreuves  
POUR L'ACCES AU GRADE D'OUVRIER PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> classe spécialité « Cuisinier en EHPAD »**

La Directrice de l'EHPAD l'Ombelle, 63350

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2016-1705 du 12 décembre 2016 modifié portant statut particulier des personnels de la filière ouvrière et technique de la catégorie C de la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté du 26 décembre 2017 fixant les règles d'organisation générale, la composition du jury et la nature des épreuves des concours de recrutement pour l'accès à certains grades de la filière ouvrière et technique de la catégorie C de la fonction publique hospitalière,

Considérant la vacance de poste publiée le 10 février 2025,

**DECIDE :**

**Article 1 :** L'EHPAD l'Ombelle organise un concours interne sur titres complété d'épreuves, afin de pourvoir **1 poste** dans le grade D'OUVRIER PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> CLASSE dans la spécialité « cuisinier en EHPAD ».

**Article 2 :** Les conditions à remplir pour se présenter sont :

- Un diplôme de niveau 3 (CAP ou BEP) ou une qualification reconnue équivalente,
- Les conditions de nationalité (E.E.E., U.E.), d'aptitude physique, jouir de ses droits civiques, être en situation régulière au regard des obligations du service national.
- Compatibilité des éventuelles mentions portées au bulletin n° 2 du casier judiciaire avec les missions exercées.

**Article 3 :** Le concours comprend l'étude du dossier de candidature comportant :

- une lettre de motivation de deux pages maximum dactylographiées, explicitant l'intérêt du candidat ;
- un curriculum vitae détaillé, indiquant les formations suivies, les emplois éventuellement occupés, les stages effectués et, le cas échéant, la nature des activités et travaux réalisés ou auxquels les candidats ont pris part ;
- une copie des titres ou diplômes acquis ;
- les différentes fiches d'appréciation des établissements ou des services dans lesquels le candidat a travaillé ;
- Une copie de la Carte nationale d'identité
- Le justificatif de la situation au regard des obligations du service national.

Ce concours comporte une phase d'admissibilité et une phase d'admission.

La phase d'admissibilité consiste en l'examen du dossier des candidats par un jury composé de quatre membres.

Seuls les candidats déclarés admissibles par le jury pourront se présenter à l'épreuve d'admission constituée d'une épreuve pratique et d'un entretien avec le jury d'une durée de 20 minutes, permettant d'apprécier les capacités professionnelles, les motivations et l'aptitude des candidats à exercer les missions leur incombant en secteur EHPAD.

**Article 4 :** La date prévisionnelle du concours est le **10 juin 2025**

La date prévisionnelle de mise en stage est le **1<sup>er</sup> juillet 2025**

**Article 5 :** A l'issue des entretiens, le jury dresse par ordre de mérite la liste de classement des candidats déclarés admis. Il établira éventuellement dans le même ordre une liste complémentaire.

**Article 6 :** Les dossiers de candidatures doivent être adressés

**AVANT LE 9 MAI 2025**

à la Directrice de l'EHPAD l'Ombelle – rue Baudet Lafarge – 63350 MARINGUES

*le cachet de la poste faisant foi, ou remis en mains propres contre récépissé de dépôt au service RH de l'EHPAD.*

*Le secrétariat du concours est assuré par le service ressources humaines de l'établissement*

**Article 7 :** La Directrice de l'EHPAD, les membres de la commission sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet et par affichage dans les locaux et de l'établissement, de l'Agence Régionale de Santé et dans ceux de la préfecture.

**Article 8 :** La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux qui sera porté devant le Tribunal Administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour l'intéressé et de sa publication pour les tiers.

Maringues, le 7 avril 2025

La Directrice,

Géraldine LAPRUGNE.

